

Procès-verbal n° 29 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	23/04/25
À :	10h en dématérialisé
Présidence :	Mr Didier CASANADA
Présents :	Mmes Nadine GRECO, Martine JOLY Mrs Michel COLLADO, Sauveur ROMAGNOLE
Absents excusés :	
Assiste à la Réunion :	Mme Bernadette FERCAK,

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 28 du 16/04

Rappel

UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".
Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.
En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

RAPPEL TOURNOI

**LES CLUBS DOIVENT OBLIGATOIREMENT ENVOYER LEURS DEMANDE DE TOURNOIS AU DISTRICT
AFIN D'ETRE HOMOLOGUE PAR LA COMMISSION TECHNIQUE DU DISTRICT.**

Championnat U12/U13

- Beaucaire : Rencontres U12/U13 le Samedi matin à 11h00

FORFAIT GENERAL

U12U13 D3 A

Suite aux trois forfaits du Le Vigan PVAFC 2 en date de :

1. Moussac / Le Vigan 2 du 11/01/25
2. Anduze / Le Vigan 2 du 08/03/25
3. Les Mages / Le Vigan 2 du 05/04/25

L'équipe Le Vigan PVAFC 2 est déclarée FORFAIT GENERAL.



U12U13 D4 C

Suite aux trois forfaits du FC Milhaud en date de :

1. FC Milhaud / EFC St Gillois du 01/03/25
2. GC Uchaud / FC Milhaud du 08/03/25
3. FC Rodilhan / FC Milhaud 2 du 15/03/025

L'équipe FC Milhaud est déclarée FORFAIT GENERAL.

Les points acquis lors des rencontres jouées restent acquis, les matchs non encore disputés sont donnés gagnants aux clubs adverses (Art 82 Alinéa 4 des RG).

Retour CSR (information)

Dossier n°2024/2025-CSR- 428

Match n° 30118584 : du 29/03/2025 Nîmes Lasallien 2 (521138) / Chusclan Laudun 2 (550949)

CONFIRME le résultat acquis sur le terrain

RAPPEL

Art. 82 - Conséquences sportives pour un forfait général

6. Un Club considéré comme forfait général sera relégué d'office dans la série immédiatement inférieure, quel que soit son classement à l'issue de la saison. Par dérogation, si ce forfait intervient lors des deux dernières journées de championnat l'équipe serait rétrogradée de deux divisions.

FMI

RAPPEL AU CLUBS : concernant les clubs responsables d'équipes pour la FMI

Dans FOOTCLUB : Il faut **absolument qu'un éducateur** soit renseigné pour chaque équipe, sinon les matchs n'apparaissent pas sur la tablette.

Championnat U12

Rappel : Finale JP ROUX le Samedi 17 Mai à Calvisson

Equipes Qualifiées : Regordane- Bagnols Pont -Nîmes Ol – S Levant-Le Grau du Roi – Ales – Beaucaire - Vauvert

VISIO : Lundi 12 Mai 20h30

Foot Animation - U10 à U10/U11

Beaucaire : Plateaux U10 et U10/U11 à 9h30 (Début des rencontres)

Nîmes Ol : Plateaux U10 et U10/U11 à 14h00 (Début des rencontres)

Foot Animation - U6 à U8/U9

Beaucaire : Plateaux de U6 à U9 à 13h30 (Début des rencontres)

US Trèfle : Plateaux U6 à U9 à 13h30 (Début des rencontres)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance

Nadine GRECO

